

# POUR

# LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE

# TOUS



analyse des finances  
publiques du Québec  
produite par les services  
de recherche et d'information  
supplément de nouvelles CSN  
mai 1982.



## Introduction

L'état des finances publiques du gouvernement du Québec fait, depuis plus d'un an, l'objet d'un grand nombre de commentaires, d'analyses et d'éditoriaux. Le thème qui revient le plus régulièrement dans ces interventions, qu'elles soient parlées ou écrites, peut se résumer ainsi: **le gouvernement du Québec est aux prises avec une crise budgétaire dont la principale manifestation est l'ampleur grandissante de son déficit.**

En janvier dernier, le Devoir publiait une analyse de Pierre Fortin, économiste à l'Université Laval et conseiller "effacé" du gouvernement. Dans ce texte, monsieur Fortin, à l'instar du président du Conseil du Trésor, Yves Bérubé, diagnostiquait que l'augmentation du déficit québécois, qu'il qualifiait d'économiquement acceptable et de financièrement soutenable, était due à la croissance explosive des dépenses gouvernementales. Alliant le mépris à son analyse, monsieur Fortin considérait que la croissance des dépenses était causée d'une part par la rémunération "exagérée" des travailleurs des secteurs public et parapublic et d'autre part par les acquis sociaux des citoyens du Québec qu'il qualifie de cadeaux, citant alors en exemple: **le programme des soins médicaux, l'éducation des adultes, les garderies,** pour n'en nommer que quelques uns.

En aucun temps dans son analyse, il se donne la peine d'examiner les effets de la crise sur l'état des finances publiques, ni celle d'approfondir l'évolution des revenus



gouvernementaux. Il en vient alors à sa solution, partagée par la suite par le gouvernement Lévesque, qui consiste tout simplement à geler les salaires des travailleurs des secteurs public et parapublic, à détruire leurs conventions collectives et éventuellement désengager le gouvernement de programmes sociaux.

Dans un tel contexte, il est donc primordial que la CSN aborde cette question des finances publiques dans une perspective qui vise à protéger les acquis des citoyens et des travailleurs.

## Notre perspective

Le mouvement syndical a été l'un des promoteurs de l'implication du gouvernement dans le développement social et économique. Pendant de nombreuses années, dans des circonstances difficiles, des milliers de militants syndicaux ont lutté pour obtenir les mesures sociales qu'ils exigeaient. Rappelons-en quelques-unes.

1. **Droit à la santé:**  
assurance-hospitalisation  
assurance-maladie
2. **Droit à l'éducation:**  
gratuité scolaire  
éducation des adultes  
régimes pédagogiques spéciaux  
prêts et bourses pour études post-secondaires  
perfectionnement des enseignants
3. **Droit à des services publics de qualité:**  
transport en commun  
aide juridique  
garderies  
assurance-automobile
4. **Protection des travailleurs:**  
code du travail  
inspection des lieux de travail  
normes minimales de travail

Ce ne sont que quelques exemples de ces revendications débattues et portées par les travailleurs afin de **faire reculer le monde des inégalités, de l'insécurité, de l'arbitraire qui caractérisent la société capitaliste.** Et maintenant, en pleine crise économique, le gouvernement menace de modifier, changer ces acquis des travailleurs. C'est le ticket modérateur de Johnson, celui de l'aide juridique, la privatisation grandissante de l'éducation et des services de santé, le bris des

conventions collectives des secteurs public et parapublic.

Nous considérons que l'analyse de l'état des finances publiques doit par conséquent être abordée tout autrement.

### La situation des finances du gouvernement du Québec

Tout d'abord, un principe général doit être affirmé dans tout examen de l'état des finances gouvernementales, celui d'en examiner à la fois les revenus et les dépenses, ce, pour avoir une vue d'ensemble du problème.

## A. Les revenus du gouvernement

Essentiellement, les revenus du gouvernement sont tirés des impôts et des taxes qui sont déduits des revenus des particuliers et des bénéfices dans le cas des compagnies. Pour des fins d'analyse il est intéressant de connaître non seulement quelles parts des revenus ou des bénéfices sont versées au fisc, mais aussi d'en constater l'évolution sur une période relative-ment longue. **Au Québec, les positions respectives des particuliers et des compagnies, au chapitre du fardeau fiscal, ont évolué ainsi:**

**TABLEAU 1**

**Pourcentage du revenu des particuliers et des bénéfiques des sociétés versés en impôt au niveau de l'administration provinciale et fédérale**

ANNÉE	PARTICULIERS		SOCIÉTÉS	
	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	FÉDÉRAL	PROVINCIAL
1962	8.27%	2.58%	30.63%	10.99%
1971	10.36%	8.98%	27.62%	9.95%
1974	10.61%	11.10%	24.46%	8.56%
1975	10.25%	11.10%	26.23%	10.60%
1976	10.90%	11.25%	24.05%	9.91%
1977	10.64%	13.62%	22.79%	9.86%
1978	9.55%	13.88%	21.89%	9.50%
1979	9.72%	13.50%	18.49%	8.28%
1980	10.09%	13.45%	20.05%	9.30%

Source: Compilation: CSN Recherche  
Données: Statistique-Canada 13-213

Les données de ce tableau, nous permettent de constater que durant les deux dernières décennies, le pourcentage que les Québécois versent en impôts a connu une augmentation appréciable. Il importe cependant de noter que depuis 1977, nous observons une stabilité dans la part du revenu des particuliers revenant au fisc. En effet il faut considérer que l'expansion considérable des services public et parapublic a été effectuée durant la période allant de 1960 à 1975, ce qui a nécessité un accroissement important des revenus du gouvernement.

Quant à la part de notre revenu versée au gouvernement fédéral nous pouvons remarquer qu'elle a peu varié durant cette période. En 1967, nous versions en moyenne 8.27% de notre revenu à ce palier de gouvernement; en 1976, le sommet de nos impôts

payés à Ottawa a été atteint s'établissant alors à 10.9%; et finalement en 1982 cette part de notre revenu était de 10.09%.

La situation est cependant différente du côté des compagnies. En premier lieu, les données présentées au tableau 1 nous indiquent une stabilité dans la part que les compagnies doivent verser au titre de l'impôt sur leurs bénéfices. De plus, les compagnies ont obtenu par leurs puissants "lobbies" que la part de leurs bénéfices versée en impôt fédéral diminue fortement. Ainsi les compagnies québécoises ont vu passer leur part de revenu versé en impôt fédéral de 30.63% en 1962 à 20.05% en 1980, alors que celle des particuliers n'a presque pas variée durant la même période comme nous l'exposions précédemment.

En plus de ces taux de taxation fort intéressants pour les entreprises, nous devons considérer que celles-ci ont l'opportunité de déduire toute une série de dépenses admissibles de leurs bénéfices. Ainsi selon les dernières statistiques fiscales qui sont à notre disposition, soit celles de l'année 1979, nous apprenons que durant cette année 43,258 compagnies n'étaient pas imposables, ce qui représente 47.5% de toutes les compagnies ayant soumis leurs résultats financiers au gouvernement québécois. L'industrie minière vient en tête de liste puisque 73.9% (560) des entreprises opérant dans ce secteur n'ont pas eu à payer d'impôt. (source: Ministère du Revenu du Québec).

Il ne faut pas oublier d'autre part que les entreprises ont toujours eu de la facilité à interpréter en leur faveur les lois de l'impôt, sous l'oeil complaisant des gouvernements. Ainsi nous pouvions lire dans le magazine "Today" publié par "The Gazette" le 24 avril 1982, qu'une des raisons pour lesquelles les impôts des particuliers ont été augmentés se retrouve dans le fait que la part des revenus d'impôt reçus par les gouvernements en provenance des compagnies a di-

minué. Ainsi pour le fédéral, en 1950, 23% de ses revenus provenaient de l'impôt sur les bénéfices des compagnies et 20% des revenus des particuliers. En 1979, la situation est complètement inversée. Maintenant la part payée par les compagnies représente 10.3% des revenus du fédéral et celle payée par les particuliers a grimpé à 37%.

**Pour le Québec, la part de l'impôt des sociétés dans les revenus du gouvernement est passé de 15,5% en 1960 à 5,1% en 1981.**

Bien plus, le régime fiscal appliqué aux compagnies installées au Québec a été qualifié par le ministre des Finances, Jacques Parizeau, comme étant le plus avantageux de tous les régimes fiscaux que l'on retrouve au Canada.

Les plus récents taux d'impôt des compagnies basés sur les dernières propositions budgétaires tant au provincial qu'au fédéral nous confirment cette affirmation.

**TABLEAU II**

Taux d'impôt — Corporations — 1982  
Taux provincial

	QUÉBEC	ONTARIO
A. Compagnie privée contrôlée par des canadiens Revenu de fabrication	3%* 8%	10%* 13%
B. Compagnie privée non-contrôlée par des canadiens Revenu de fabrication	8%	13%

Note: \*Ce taux est sujet aux limites du plafond annuel de \$200,000. et du plafond global de \$1,000,000.  
Source: Maheu, Noiseux — Recueil Fiscal 1982.

Le tableau est clair et ne laisse aucun doute: le Québec a consenti un régime fiscal nettement avantageux aux entreprises par rapport à l'Ontario. Pourtant, c'est au Québec que nous connaissons les pertes d'emploi les plus désastreuses, ce qui nous laisse plus que perplexe devant l'efficacité d'une politique fiscale aussi généreuse vis-à-vis les compagnies.

Les lois de l'impôt, tant au fédéral qu'au provincial, sont devenues tellement permissives, que dans le même article du magazine "Today", l'auteur affirme qu'en 1970, les cinq (5) plus importantes banques à charte du Canada ont payé \$256.3 millions au FISC sur des profits de \$492.1 millions. Or

par l'utilisation des "trous" dans la loi de l'impôt ces mêmes vénérables institutions financières ont réussi à payer, en 1979, \$230.3 millions au fisc sur des profits de \$1 milliard 272 millions. Comme tour de passe-passe, il n'y a pas mieux.

#### Les "chanceux" à \$100,000.

Nous retrouvons une situation similaire pour les particuliers qui ont les revenus les plus élevés. Les statistiques fiscales nous révèlent qu'en 1979, environ 13,000 canadiens dont le niveau d'impôt correspond à la tranche de \$50,000.00 par année ont réussi à payer entre 0% et 5% d'impôt sur le revenu. Parmi ces "chanceux" 740 d'entre eux qui ont gagné plus de \$100,000.00 n'ont pas

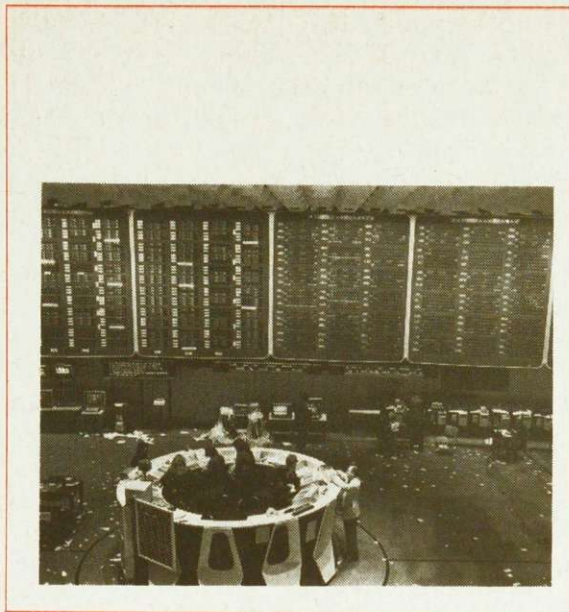
payé un seul cent d'impôt sur le revenu.

Comme les lois de l'impôt provincial montrent une similitude avec celles du fédéral, le phénomène doit avoir une ampleur équivalente, tant du côté des compagnies que de celui des mieux nantis.

### Les comparaisons avec l'Ontario

Finalement, au chapitre du fardeau fiscal, à maintes reprises le ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor ainsi que celui du Conseil du Patronat, de même que le Premier Ministre nous ont affirmé que nous étions surtaxés comparativement à nos voisins de l'Ontario.

Voyons quelle est la situation réelle. Le 15 mai 1982, dans le journal "The Gazette" était présenté le tableau suivant:



**TABLEAU III**

### IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS PAR PROVINCE

Province	REVENU \$20,000.			REVENU \$40,000.		
	Fédéral	Provincial	Total	Fédéral	Provincial	Total
Québec	\$ 802	\$1,880	\$2,682	\$5,317	\$6,788	\$12,105
Colombie-Britannique	1,152	785	1,937	6,461	2,931	9,392
Alberta	1,167	752	1,919	6,484	2,573	9,057
Saskatchewan	1,152	946	2,098	6,461	3,397	9,858
Manitoba	1,152	989	2,141	6,461	3,597	10,058
Ontario	1,152	930	2,082	6,461	3,197	9,658
Nouveau-Brunswick	1,152	1,076	2,228	6,461	3,697	10,158
Nouvelle-Écosse	1,152	1,095	2,247	6,461	3,763	10,224
Ile-du-Prince-Édouard	1,152	1,017	2,169	6,461	3,497	9,958
Terre-Neuve	1,152	1,124	2,276	6,461	3,863	10,324

Taux en vigueur pour le Québec, le Manitoba, l'Ontario et Terre-Neuve en 1981. Taux en vigueur pour les autres provinces en 1982. Les résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario paient des primes pour l'assurance-santé en surplus de l'impôt sur le revenu.

Les Québécois payent plus d'impôt personnel sur le revenu que les résidents des autres provinces. Le tableau montre comment deux payeurs d'impôt type paient dans les dix provinces. Le premier gagne \$20,000. par année, a deux enfants de moins de 16 ans et une épouse qui ne travaille pas à l'extérieur. L'autre gagne \$40,000. et a une famille identique. Les calculs d'impôt ont été donnés à "The Gazette" par la firme de Comptables Coopers et Lybrand.

Effectivement, sur une base stricte nous payons plus d'impôt qu'en Ontario, au moins pour ce qui concerne les travailleurs dont le revenu varie autour de \$20,000... Toutefois, tel que mentionné dans la note au bas du tableau, en Ontario, les contribuables doivent ajouter les primes d'assurance-santé à leur impôt sur le revenu. Avec les nouvelles dispositions prévues à ce chapitre dans le budget présenté par le gouvernement d'Ontario jeudi le 13 mai, la prime annuelle sera portée pour un contribuable qui a une famille à \$648.00. Ainsi ce travailleur ontarien devra acquitter, selon les taux d'imposition en vigueur en 1982, non pas \$2,082.00 par année tel que mentionné dans le tableau, mais bien **\$2,730.00**. Or ce montant d'impôt est supérieur à celui déboursé par un Québécois qui dans son cas, s'établira à **\$2,682.00** par année, ce montant incluant sa contribution à la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec. Comme nous le savions déjà **ce sont les contribuables à revenu plus élevé qui paient moins d'impôt en Ontario relativement à ceux du Québec, ce même si nous incluons la prime du régime d'assurance-santé de l'Ontario.**

## La croissance des revenus de l'État

Avant de terminer l'examen des revenus du gouvernement du Québec, il est important d'en mesurer la croissance. Entre l'exercice budgétaire de 1973-1974 et celui de 1981-1982, les revenus du gouvernement ont augmenté à un rythme annuel supérieur à 15%. Notons que cette augmentation des revenus de l'État est supérieure à celle du Produit Intérieur Brut qui mesure la valeur de l'ensemble de l'activité économique générée au Québec.

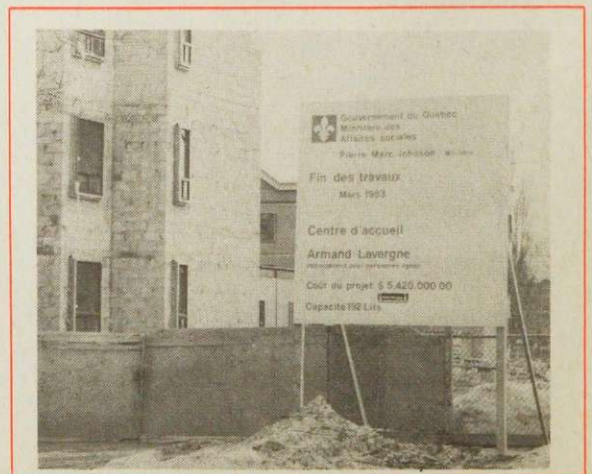
D'autre part, nous devons aussi noter que le gouvernement du Québec a effectué depuis 1976 un certain nombre de réductions de taxes qui pour les travailleurs ont consisté essentiellement en des ajustements des déductions de base et l'abandon de la taxe sur les vêtements et les meubles. Pour les mieux nantis un nouvel abri fiscal a été inclus dans la loi de l'impôt, en particulier le régime d'épargne action. Enfin des réductions de taxes et d'impôt ont été consenties aux entreprises, déjà moins taxées que partout au Canada, surtout à l'occasion du budget 1978-1979: en particulier celles sur le carbu-

rant pour les véhicules circulant hors route et utilisés dans les opérations forestières, minières et dans le secteur agricole.

Enfin, à l'occasion du budget 1981-1982, la contribution des employeurs à la RAMQ passe de 1.5% à 3.0% de la feuille de paie. Cette mesure fiscale demeure cependant déductible du revenu imposable. D'autre part cette façon de prélever les impôts n'a pas pour effet de faire payer leur part aux entreprises qui emploient peu de main-d'oeuvre puisqu'elle est reliée à la feuille de paie; ce qui a pour résultat de permettre aux grandes entreprises peu utilisatrices de main-d'oeuvre de s'exempter du financement des programmes de santé du Québec.

## B. Les dépenses gouvernementales

Les gouvernements modernes ont de plus en plus d'importance dans l'économie. Ainsi au Québec, les dépenses brutes du gouvernement provincial qui représentaient 10% du Produit Intérieur Brut en 1962 ont doublé vers 1971, alors qu'elles atteignaient 20.1% du P.I.B. En 1980, la part des dépenses gouvernementales au palier provincial s'établissait à 26.2%. De même si on élargit les dépenses publiques à toutes les administrations, c'est-à-dire fédérales, provinciales, municipales, scolaires et hospitalières, la croissance annuelle moyenne des dépenses de toutes ces administrations a été de 15.3% entre 1970 et 1979. Si l'on décompose par périodes cette croissance et qu'on l'examine en Ontario et au Canada, nous obtenons les résultats suivants:



## TABLEAU IV

Croissance moyenne annuelle (en %) des dépenses totales de toutes les administrations au Québec, en Ontario et au Canada.

PÉRIODE	QUÉBEC	ONTARIO	CANADA
1969-1979	15.2%	13.4%	14.4%
1969-1974	16.5%	14.4%	15.5%
1974-1979	13.8%	12.5%	13.3%
1970-1979	15.3%	13.0%	14.4%

Source: Statistique-Canada 13-213

Calcul: Gouvernement du Québec B.R.R.

Nous observons que depuis 1974, le rythme de progression des dépenses publiques a ralenti de façon significative au Québec s'approchant de celui de l'ensemble des administrations canadiennes. Ceci est normal, la phase d'expansion du secteur public s'étant à toute fin pratique terminée à cette date.

C'est aussi depuis cette même année, 1974, que l'inflation a commencé à s'embal-

ler. Or le fait que le taux de croissance des dépenses publiques à partir de cette date a été inférieur aux périodes précédentes, combiné avec l'accélération des taux d'inflation signifie qu'en termes réels la croissance des dépenses gouvernementales a diminué pendant les dernières années et indique donc un ralentissement important.

L'effort a principalement été fait dans le développement des services d'éducation et dans le secteur des affaires sociales où le Québec avait, afin de mettre en application les programmes exigés par les citoyens, un rattrapage énorme à faire. Ainsi nous avons amené nos gouvernements à introduire des services publics répondant à nos réels besoins, de façon différente par rapport aux autres provinces canadiennes. Citons à titre d'exemples:

1. un système bilingue et biconfessionnel d'éducation entièrement supporté par l'état;
2. la création de l'Université du Québec et de ses constituantes réparties sur tout le territoire;
3. le régime de soins médicaux le plus complet au Canada, cité en modèle par la Commission Hall;
4. un programme de soins dentaires accessibles à tous les enfants;
5. un régime d'aide juridique;
6. un service aux handicapés et aux vieillards, en voie de développement, basé sur un principe d'universalité;
7. un réseau de collèges gratuits;
8. la création d'institutions correspondant au rôle "national" du gouvernement québécois: immigration, culture, main d'oeuvre, revenu, agriculture, développement régional, représentation internationale.



Il importe donc, lorsque des comparaisons du fardeau fiscal des Québécois sont effectuées relativement à celui des habitants des autres provinces, de considérer que cela correspond aussi à un niveau de services plus étendus et plus accessibles, ou de nature différente relevant du rôle "national" assumé par le gouvernement québécois.

### Quelques comparaisons de dépenses gouvernementales

Voyons tout d'abord l'état des dépenses au niveau des soins de santé et de l'éducation primaire et secondaire.



**TABLEAU V**

Dépenses des administrations provinciales et locales *par habitant* (soins de santé et éducation primaire/secondaire): (en \$)

ANNÉE	SANTÉ			ÉDUCATION		
	QUÉBEC	ONTARIO	CANADA	QUÉBEC	ONTARIO	CANADA
1962	44.06	58.66	55.76	31.87	52.24	41.40
1971	206.56	230.05	209.98	212.22	239.58	214.19
1975	371.91	376.89	367.80	289.43	275.95	305.77
1979	550.14	507.44	532.91	554.50	455.50	474.40
1980	592.81	566.89	597.75	583.20	487.40	521.30

Compilation: CSN Recherche

Données: Statistique-Canada 68-203, 68-204, 68-205, 68-207

Les résultats présentés dans le tableau qui précède nous démontrent que c'est vers le milieu des années 1970 que les dépenses par habitant relatives au Québec ont commencé à excéder celles des Ontariens. Comment peut-on expliquer sérieusement cette différence? Tout d'abord rappelons-nous que nous avons dû à partir du début des années soixante faire un effort supplémentaire par rapport à l'ensemble du Canada afin de se doter d'un système de soins de santé et d'un programme d'éducation moderne et adaptée à notre époque. Il est donc évident que nous devons encore assumer les frais occasionnés par ce rattrapage. D'autre part, comme nous l'expliquions plus haut, le Québec a mis en place des programmes sociaux et des institutions politiques qui le différencient des autres provinces. A titre d'exemple, pour mieux apprécier la valeur de la dépense par habitant en matière d'éducation en Ontario,

il faudrait ajouter ce que les Ontariens doivent payer individuellement pour permettre à leurs enfants de fréquenter les écoles catholiques, puisqu'ils doivent alors assumer personnellement les frais supplémentaires. De même les Ontariens n'ont pas à supporter les coûts reliés à la structure biconfessionnelle du système d'éducation québécois. La même remarque vaut pour le fonctionnement et les frais d'implantation de l'Université du Québec, de ses centres de recherches et de ses constituantes, et des CEGEP.

Du côté des soins de santé, il faudrait ajouter les coûts de la surfacturation pratiquée par les médecins de l'Ontario. D'autre part, il n'existe pas un régime de soins dentaires en Ontario, universel et disponible pour les enfants. Or on sait que le programme coûte au Québec environ \$100 millions par année. C'est ainsi que nous soutenons qu'il faut utiliser avec précaution et dans



leur contexte propre les statistiques relatives aux dépenses de la santé et de l'éducation, en tenant compte de ce qui y est offert comme service par le secteur public et par le secteur "privé".

**Ajoutons qu'afin de mieux apprécier la performance globale de nos administrations publiques dans les soins de santé, regardons ce qui se passe aux États-Unis où les soins de santé en particulier sont laissés à l'entreprise privée.**

En effet, souvent nous entendons dire que nos soins de santé sont des "Cadillac" et qu'il serait temps, selon l'expression chère à Yves Bérubé, de changer pour un "Volkswagen". Or des études récentes nous démontrent que les Canadiens et les Québécois y consacrent environ 7% de leur Produit National Brut alors que les Américains dont "l'industrie" des soins de santé est très privatisée y consacrent 9.4% de leur PNB en 1980 et ce pour des soins dont l'accessibilité n'est que fonction du portefeuille de l'individu.

**En conséquence, nous rejetons toutes ces allégations véhiculées par les patrons et certains politiciens à l'effet que nos dépenses de santé sont trop élevées, et que l'intervention étatique est inefficace dans la distribution des soins de santé.**



**Enfin, nous voudrions attirer l'attention sur les augmentations qu'ont connues depuis le début de la crise économique deux postes de dépenses fort importants du budget gouvernemental.**

### 1. L'évolution des salaires dans les secteurs public et para-public

Les quatre (4) points suivants sont très clairs et illustrent bien toute la démagogie

gouvernementale et patronale utilisée depuis plus d'un an sur cet important item du budget:

- a) depuis 1970-1971 les salaires des travailleurs des secteurs public et para-public ont crû à un rythme égal à ceux payés dans les grandes entreprises: 10.8%;
- b) depuis 1975 et ce jusqu'en 1979, une étude récente du Conseil du Trésor nous apprend que la rémunération des salariés du gouvernement a augmenté respectivement de 13.7% au Québec et de 14.3% en Ontario;
- c) en 1979 et en 1980, les augmentations négociées n'ont pas suffi à couvrir la hausse des prix;
- d) la sécurité d'emploi, si décriée, est loin d'être absolue, sinon comment expliquer les réductions d'effectifs?

### 2. Le coût croissant du service de la dette

Depuis 1974, selon une étude également publiée par le Conseil du Trésor, un des postes de dépenses publiques qui a le plus augmenté est celui du service de la dette: c'est-à-dire essentiellement la charge d'intérêts sur les emprunts effectués par l'État. En effet, le taux de croissance annuelle moyen de ce poste a été de 17.9%. Il est évident que les taux d'intérêt record décrétés par Ottawa et la haute finance depuis maintenant au moins deux ans va accélérer le coût du service de la dette. Entre les exercices financiers de 1979-1980 et 1981-1982, les crédits budgétaires du ministère des Finances qui sont essentiellement utilisés pour acquitter le service de la dette ont augmenté de 36%, alors que dans les affaires sociales les crédits ont augmenté de 14% pour les mêmes périodes. Les sommes d'argent prévues dans les dépenses budgétaires ont été les suivantes pour chacun des exercices financiers:

#### TABLEAU VI

##### Crédits du ministre des Finances du Québec affectés au Service de la dette \$(000)

1979-1980	885,758.
1980-1981	1,227,166.
1981-1982	1,712,511. (probable)
1982-1983	2,011,554. (prévision)

Source: Gouvernement du Québec — Budget 1982-1983 — Crédits

**Nous constatons donc que les taux d'intérêt élevés qui sont partie intégrante de la politique monétaire décidée par Ottawa commencent à faire effet depuis l'an passé, alors que le service de la dette a augmenté de près de \$500 millions.**

D'ailleurs, à l'occasion du dépôt du budget supplémentaire de novembre 1981, nous avons pu réaliser que l'impact combiné de la hausse des prix et des taux d'intérêt équivalait à \$267 millions sur les \$450 millions de crédits budgétaires requis pour boucler l'exercice financier qui vient de prendre fin le 31 mars dernier.

Dans les circonstances actuelles, il y aurait lieu pour le gouvernement du Québec de se pencher sur le rôle de la Caisse de dépôts et de placements du Québec où sont placées nos épargnes collectives: régimes de rentes du Québec, RREGOP, régime de retraite de la construction. **Il s'agit de savoir s'il est opportun dans la période de crise actuelle de continuer à vouloir faire de la Caisse de dépôts un fonds industriel servant à acqué-**

**rir des entreprises, ce qui est la direction dans laquelle le gouvernement veut diriger les activités de la Caisse.** Nous estimons que la Caisse devrait avoir une stratégie de développement axée sur l'aspect social de l'économie québécoise et ainsi pourrait venir aider l'état des finances publiques. **De fait, dans les autres provinces canadiennes, les fonds gérés par le Régime des pensions du Canada, qui est l'équivalent canadien de la Régie des rentes, sont presque exclusivement utilisés pour financer les besoins des provinces.** Nous pensons que si le gouvernement québécois utilisait davantage la Caisse de dépôts, il pourrait améliorer la position du service de la dette. Lors de la publication du Rapport sur l'épargne, nous y apprenions qu'entre 1963 et 1978, le gouvernement du Québec a payé près d'un demi de un pourcent de plus en intérêt sur ses dettes obligataires par rapport à celui de l'Ontario. Il y a là un réservoir d'épargne, qui dans les circonstances pourrait aider grandement la cause des finances publiques.

## LA SOURCE DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Avant d'examiner les causes du déficit actuel il est important de bien situer son importance réelle afin de ne pas se laisser emporter par les nombreuses déclarations alarmistes à son sujet. Le déficit comptable du gouvernement ne constitue pas en totalité un manque à gagner qu'il faut financer ailleurs: il comprend des items qui n'engagent aucun déboursé de fonds, notamment le compte des régimes de retraite des employés de l'État\*. Lorsqu'on ajuste le déficit pour tenir compte des obligations n'engageant aucune dépense, on arrive aux "besoins financiers nets" de l'État.

En 1981-82 les besoins financiers nets du gouvernement sont de \$2,145 millions (selon la prévision faite en novembre 1981) soit 170.6 millions de moins qu'en 1980-81. En proportion des revenus totaux ce montant est nettement moins important: 12.3% en

1981-82, 15.7% en 1980-81. En proportion du PIB, c'est la même chose: 2.6% en 1981-82, 3.3% en 1980-81. Le déficit, en termes de besoins financiers nets, est en fait du même ordre, lorsqu'il est comparé, en fonction des revenus et du PIB, aux déficits générés durant les deux derniers exercices du régime Bourassa: 1975-76 et 1976-77. Lorsqu'on ajuste les chiffres en utilisant la même comptabilité que l'administration actuelle en ce qui a trait aux régimes de retraite, entre autres, le déficit de 1976-77 serait même plus important que le déficit de 1981-82, par rapport aux revenus et au PIB, ce qu'un document interne du Parti Québécois a démontré récemment.

Lorsqu'on met le déficit en perspective avec les déficits des années précédentes, les protagonistes les plus alarmistes sont obligés d'admettre qu'il n'y a pas là une cause d'alarme immédiate. Ainsi, l'économiste Pierre Fortin a déclaré récemment au sujet du déficit pour l'année 81-82: *"Un tel déficit est économiquement acceptable et financièrement soutenable."*\*

\* Dans ses dépenses budgétaires, le gouvernement inclut les coûts actuariels des régimes de retraite de ses employés, mais les déboursés à ce titre reviennent directement dans les coffres de l'État. Le seul item engageant une sortie réelle de fonds, ce sont les prestations versées aux salariés retraités.

\* Le Devoir, 14 janvier 1982.

La firme de conseillers en investissements, Moody's de New York, en décidant de maintenir la cote de crédit "AA" pour le Québec, a déclaré que le niveau de la dette de la province était encore "manageable".

## Déficit et crise

Il reste que les déficits des cinq dernières années ont été plus élevés, environ le double, des déficits de la première moitié des années '70: Il est important de souligner, cependant, que la croissance du déficit au cours des dernières années n'est pas un phénomène unique au Québec, bien au contraire. De 1947 à 1974 le gouvernement fédéral n'a connu que onze (11) années déficitaires, par rapport à 17 années de surplus budgétaires; six des années déficitaires étaient concentrées dans les années récessionnistes de 1958 à 1963. Depuis 1975 chaque année a été déficitaire et le déficit s'est gonflé, de sorte que la barre de \$10 milliards de déficit annuel a été dépassée en 1978. L'ensemble des provinces, et non seulement le Québec, ont connu une croissance rapide dans leurs déficits en même temps que le fédéral. La dette per capita au Québec serait, selon un document du PQ, au septième rang parmi les provinces, le Québec étant largement dépassé par les provinces de l'Atlantique et aussi l'Ontario.

### Deux causes expliquent la croissance du déficit à partir de 1975:

1. les choix politiques des gouvernements de se priver de certaines sources de revenus (par exemple, on constate une baisse

se dans toutes les provinces, de revenus provenant des impôts sur les sociétés);

2. de loin, la plus importante cause, c'est la phase de ralentissement économique que connaît l'ensemble du Canada (à l'exception des deux provinces productrices de pétrole) depuis 1975. Si depuis 1974, le taux de croissance du PIB québécois avait été au même niveau que lors des dix années précédentes (1964-74) quand il était de 4.8% en termes réels, le PIB québécois aurait été en 1980 de \$80.759 milliards au lieu des \$68.653 milliards qu'il était.

En présumant que la part du PIB allant en revenus budgétaires au gouvernement québécois serait restée à 20.9% (\$14.366 — 63.653 milliards), les revenus budgétaires, si la croissance économique s'était maintenue à 4.8% par année, auraient été de \$16.899 milliards, soit de \$2.533 milliards de plus que le montant réalisé. Ce montant supplémentaire aurait été suffisant pour combler l'ensemble des besoins financiers nets réalisés dans l'exercice record 1980-81.

Un calcul plus sophistiqué, qui est réalisé par le gouvernement fédéral, lorsqu'il tente d'évaluer l'impact des cycles économiques, fait l'hypothèse que le rythme de croissance économique a été au taux stable entre 1971 à 1980 plutôt de fluctuer d'année en année. Cette hypothèse, qui ne présume pas un taux de croissance plus élevé, mais seulement une croissance stable du PNB, aura réduit le déficit de l'ensemble des provinces de \$2.243 milliards selon les estimations du ministère des Finances.\* La part de cette réduction du déficit attribuable au Québec serait de l'ordre de \$900 millions.

La crise économique a donc un impact évident sur les revenus de l'État. Elle a un impact également très important sur les dépenses de l'État, un impact qui devient évident lorsqu'on décompose les dépenses entre leurs différents items et que l'on étudie leur évolution. Les tableaux VII et VIII, tirés d'une étude publiée par le Bureau de recherche sur la rémunération du Conseil du trésor du Québec\*\*, sont fort révélateurs. Ces tableaux indiquent que les items qui ont connu la plus forte croissance dans les provinces du Québec et de l'Ontario entre 1974 et 1979 sont les transferts (comprenant l'aide sociale, l'aide aux étudiants, allocations familiales, etc.) et subventions, et le



\* Revue économique, Ottawa, 1981, pp. 86 et 177.

\*\* Voir en page 16

service de la dette: les transferts ont augmenté de 19.6% au Québec, 16.7% en Ontario; le service de la dette de 17.9% au Québec et de 14.8% en Ontario.

Or, il y a un lien très étroit entre l'approfondissement de la crise et l'accroissement des paiements d'aide sociale, puisqu'un nombre grandissant de chômeurs, inéligibles à l'assurance-chômage ou ayant épuisé leur période de prestations, ont recours à l'assistance sociale.

Il y a d'ailleurs une relation assez étroite entre les paiements de transferts aux particuliers versés par le gouvernement du Québec et le taux de chômage. Les subventions aux entreprises ont aussi, bien sûr, connu une augmentation importante durant cette période; ce phénomène relève d'un choix politique de tenter d'inciter les investissements privés par des stimulants financiers, donnant des résultats parfois discutables.

Le service de la dette augmente également de façon importante à cause, d'une part, des déficits et d'autre part, des taux d'intérêt croissants, comme nous l'avons déjà démontré.



## Des choix politiques coûteux

Le gouvernement québécois n'est pas impuissant devant la crise économique qui sévit depuis 1973. Il a cependant fait des choix politiques qui ont peu fait pour effectuer une reprise, mais qui ont impliqué certains coûts pour le fisc québécois et ne peuvent être oubliés si l'on veut analyser les

causes du déficit gouvernemental.

Un de ces choix fut d'accroître de façon substantielle les subventions aux entreprises. Un autre choix fut celui de maintenir un taux d'impôt sur les sociétés inférieur à celui de l'Ontario et de ne pas se servir du champ fiscal évacué par le fédéral en 1977 lorsqu'il a baissé d'un point l'impôt sur les profits dans le cadre des accords fiscaux. Il n'est pas évident que l'écart entre l'impôt québécois et ontarien ait amené un afflux de nouveaux investissements au Québec. Si le Québec avait décidé de combler cet écart, cette mesure aurait permis de générer des impôts supplémentaires de \$174 millions en 1980.

Le choix de baisser les impôts des sociétés n'a pas été imité en ce qui concerne les taxes indirectes (qui sont restées stables comme proportion du revenu des particuliers) et les impôts sur les revenus des particuliers qui, au palier provincial, ont été augmentés au cours des années '70. Le choix de faire supporter par les particuliers, parfois par des taxes très régressives, le fardeau fiscal, n'est pas non plus un choix inévitable. Il existe une série de mesures fiscales plus équitables disponibles au gouvernement, dont nous traitons plus loin.

Les transferts du gouvernement fédéral sont l'autre grand item de revenus dont nous n'avons pas encore traité. Dans le budget révisé de 1981-82 les transferts du fédéral représentent 25.2% des revenus de l'administration provinciale. Or, cet item a augmenté moins vite que les revenus autonomes de la province au cours des quatre dernières années: 8.8% par année pour les transferts par rapport à 12.9% pour les revenus autonomes. Cet écart, qui serait dû en partie au fait que la croissance économique du Québec a été légèrement supérieure à la moyenne canadienne, s'ajoute au ralentissement d'autres sources de revenus, que ce soit à cause de la conjoncture économique ou à cause de choix politiques. Le but de la péréquation et des autres transferts est de compenser pour la base économique et donc fiscale plus faible du Québec pour lui permettre de fournir des services publics d'une qualité équivalente aux autres provinces. Il est évident que les transferts du fédéral n'ont pas crû au même rythme que les coûts des grands ministères comme les affaires sociales et l'éducation qui, respectivement, ont augmenté au cours des quatre dernières années de 12.2% et de 14.1% par année.

## Les sources de revenu supplémentaires

Deux (2) objectifs principaux soutiennent la perspective sur les finances publiques développée ici:

1. assurer un niveau adéquat de services publics de qualité en basse comme en haute conjoncture;
2. faire partager d'une façon équitable les coûts de ces services parmi la population sur la base de la progressivité, c'est-à-dire faire payer plus par ceux qui ont les moyens de payer plus.

Nous constatons que le gouvernement québécois ne respecte pas ces deux principes de base. D'une part, dans la conjoncture actuelle, alors que les besoins sont les plus pressants pour que l'État intervienne afin d'amenuiser les effets de la crise, le gouvernement décide de réduire les services à la population.

D'autre part, le régime fiscal actuel ne respecte pas les principes de la progressivité: en effet les tables d'impôt sur le revenu ont un caractère superficiellement progressif. De nombreuses exemptions permettent aux plus riches d'échapper à l'impôt et ajouté à cela, les taxes indirectes ont un caractère nettement régressif c'est-à-dire que plus on gagne cher, moins on paie en taxes, proportionnellement à son revenu.

Cette absence de progressivité dans le régime fiscal québécois est doublement insensé en ce temps de crise, où l'on voit les inégalités sociales s'accroître, les profits des compagnies faire des bonds jusqu'en 1980, alors que les salaires réels baissaient et que les revenus de placement augmentent deux fois plus vite que les revenus du travail.

Au Sommet économique de Québec (du 5 au 7 avril 1982) la CSN a mis de l'avant plusieurs propositions pour accroître ces sources de revenu chez ceux qui ont réussi à profiter de la crise. Puisque ces revenus serviraient à amenuiser les effets de la crise pour ceux qui en souffrent le plus (par la création d'emploi, assistance sociale, etc...), il s'agit d'une certaine manière de compenser pour l'accroissement des inégalités provoquées par la crise.

### 1. Rétablir le taux d'impôt des compagnies

Une première mesure d'équité serait de rétablir les taux d'impôt sur les profits des compagnies aux niveaux qui existaient antérieurement. Rappelons qu'en 1962, le taux combiné (fédéral/provincial) au Québec dépassait 41% tandis qu'il est tombé aujourd'hui à moins de 30%.

Plus précisément, si le Québec rétablissait son taux d'imposition au niveau qui existait au début des années 1970, cela aurait généré, en 1980, des revenus supplémentaires que nous estimons à environ 500 millions. Toutefois, si on ne faisait qu'appliquer le même taux qu'en Ontario, c'est environ 200 millions que l'État Québécois aurait recueilli.

### 2. Une taxe sur les technologies destructrices d'emploi

Aujourd'hui, si une entreprise engage un travailleur, elle est taxée sur la masse salariale par une série de prélèvements. Si cette entreprise met à pied ce même travailleur et le remplace par une machine, elle échappe à ce type de charges. Nous proposons l'établissement d'une taxation qui serait plus équitable, plus neutre, et qui pourrait avoir pour effet de protéger les emplois dans plusieurs secteurs.

Nous proposons de taxer certaines technologies destructrices d'emploi. Une façon de faire serait d'identifier périodiquement certaines technologies dont les conséquences néfastes sur l'emploi sont connues et d'imposer une taxe sur les frais d'installation de cette technologie. Les systèmes d'informatique dans les institutions financières en sont un exemple. L'entreprise paierait ainsi une partie des coûts sociaux qu'elle engendre quand elle remplace des hommes et des femmes par des machines.

### 3. Droits sur les ressources naturelles

La CSN a, à maintes reprises, démontré que le gouvernement du Québec ne tire pas le maximum des ressources naturelles dont il est pourtant propriétaire. L'exemple le plus patent, à ce sujet, touche le privilège incroyable que la collectivité québécoise continue d'accorder à la compagnie Alcan. En étant très conservateurs, nous estimons que le Québec serait en droit de réclamer des redevances d'au moins 200 millions par année à cette entreprise pour l'utilisation de nos ressources hydro-électriques. Nous ne fe-

rions qu'appliquer le même type de redevances que le gouvernement de la Saskatchewan impose aux producteurs de potasse dans cette province.

La tarification des droits miniers et forestiers serait également à revoir. On sait que jusqu'en 1981 le gouvernement n'avait pas changé les droits de coupe pour les compagnies de papier depuis six ans, malgré que les profits de ces compagnies, lourdement subventionnées de surcroît, ont fait des bonds énormes durant cette période.

#### 4. Rendre équitable la taxe de vente

Une étude du Conseil économique du Canada indique que ceux qui sont au bas de l'échelle paient, en proportion, deux fois plus au chapitre de la taxe de vente au Québec que les mieux nantis. Afin de rendre la taxe de vente plus équitable, et sans même parler de la rendre progressive, on pourrait taxer à un plus haut taux les items de luxe consommés exclusivement par les plus riches de notre société.

#### 5. La fermeture d'échappatoires fiscales

Malgré la courte durée de plusieurs des mesures du budget McEachen, le programme pour fermer les échappatoires a mis en relief leur importance au Canada. Ces échappatoires, incluant la non-taxation des "bénéfices marginaux" des cadres et des déductions d'impôt pour des investissements dans l'immobilier, existent également. Le ministre fédéral Pierre Buisson estimait en novembre dernier que son application au Qué-

bec donnerait des revenus additionnels de \$334 millions en 1982-1983. Rappelons aussi que les réformes MacEachen ne touchaient même pas le plus important privilège fiscal dont bénéficient les gens à hauts revenus, soit que les gains de capital sont taxés à la moitié du taux des gains du travail.

Il est scandaleux que les profits de certaines activités parasitaires de spéculation soient taxés à un taux inférieur privilégié. Il serait plus normal, d'un point de vue d'équité et d'un point de vue d'efficacité économique, de taxer les gains de la spéculation foncière et immobilière à un taux très élevé. Cela aurait comme effet bénéfique de déplacer les capitaux dans des secteurs productifs et créateurs d'emploi comme la fabrication.

#### 6. Une taxe sur la richesse

L'avantage que comporte une taxe sur la richesse comme complément à l'impôt sur le revenu, c'est qu'elle s'applique sur toute forme de richesse, qu'elle soit génératrice ou non de revenus (tandis que l'impôt sur le revenu ne touche que les biens générateurs de revenus). En taxant la richesse, on provoque donc un déplacement de capitaux d'investissements non générateurs de revenus (comme les tableaux, grandes propriétés) vers des investissements générateurs de revenus (comme les usines).

Une taxe sur la richesse existe dans la plupart des pays européens qui ont connu des régimes sociaux-démocrates. Même un récent rapport du Conseil économique de l'Ontario recommandait qu'on étudie sérieusement la mise en place d'une taxe sur la richesse.



## Pour conclure

Dans le contexte de crise dans lequel nous vivons, nous constatons que les inégalités ne font que croître, tel que nous l'exposons dans les documents sur la crise économique dont nous avons discuté tant dans le secteur privé que le secteur public. Les travailleurs de tous les secteurs de l'économie sont touchés. Pendant que ceux qui vivent des fruits de leur argent voient leur "avoir" croître en fonction des taux d'intérêts usuraires qui sont pratiqués, les travailleurs sont frappés par le chômage, les fermetures d'usines, les coupures de postes, les diminutions de salaire sans compter les baisses de salaires qui sont proposées tant par les gouvernements que les entreprises.

Le gouvernement du Québec a capitulé et s'est rendu aux exigences de ceux qui provoquent la crise. Alors que nous sommes en droit de nous attendre que le gouvernement protège les acquis des travailleurs, leurs conditions de vie et de travail et qu'il s'applique à stimuler l'économie, nous le voyons choisir la solution la plus conservatrice qui soit: couper les salaires des travailleurs des secteurs public et para-public, licencier des travailleurs et ainsi accentuer les effets de la crise.

Nous estimons que ces solutions sont anti-sociales et anti-ouvrières. Des solutions existent à ces problèmes, nous en avons énuméré plusieurs dans ce document, nous les avons présentées à l'occasion du Sommet Économique de Québec en avril 1982.

L'intérêt de tous les travailleurs est en cause, il faut le faire savoir à ceux qui gouvernent à Québec.



**TABEAU VII**  
**RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES TOTALES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC AU QUÉBEC**  
**1970-1979**

	Rémunération des salariés	Achats, biens et services	Croissance annuelle moyenne (en %)					Service de la dette	Dépenses totales
			Sous total dép. courantes	Formation de capital	Sous total dép. exhaustives	Transferts et subventions (1)			
1970-1979	15,2	11,5	14,3	4,4	13,1	18,9	16,6	14,7	
1970-1974	17,2	13,2	16,1	10,5	15,2	18,1	15,0	15,8	
1974-1979	13,7	10,2	12,8	-0,2	11,3	19,6	17,9	13,9	

**TABEAU VIII**  
**RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES TOTALES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC EN ONTARIO**  
**1970-1979**

	Rémunération des salariés	Achats, biens et services	Croissance annuelle moyenne (en %)					Service de la dette	Dépenses totales
			Sous total dép. courantes	Formation de capital	Sous total dép. exhaustives	Transferts et subventions (1)			
1970-1979	13,8	9,6	12,5	3,8	11,6	15,4	16,4	12,7	
1970-1974	13,2	6,8	11,0	5,9	10,4	13,8	18,5	11,6	
1974-1979	14,3	11,9	13,6	2,2	12,5	16,7	14,8	13,5	

1 - Incluent les transferts aux particuliers, les subventions et les subventions en équipement.

Sources: Statistique Canada, *Comptes économiques provinciaux*, catalogue \*13-213; données désagrégées (non publiées) des comptes économiques, M.I.C.T., juillet 1981.

Tableau préparé par le Bureau de recherche sur la rémunération, septembre 1981.